

Délibération n°2020-016

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Création d'un poste BIATSS de catégorie C à la Faculté des Sciences Médicales**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet l'approbation de la création d'un poste BIATSS catégorie C à la Faculté des Sciences Médicales au vote des membres du Conseil d'Administration.


**Résultat du vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| Membres en exercice : 30                  | Pour : 24      |
| Membres présents et représentés : 24      | Contre : 0     |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 | Abstention : 0 |

**La création d'un poste BIATSS de catégorie C à la Faculté des Sciences Médicales est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 13 janvier 2020

Le Président de l'Université des Antilles

  
Pr Eustase JANKY

